

Société

Chiffrer la pauvreté. Plus qu'une histoire monétaire

En Wallonie, près d'un ménage sur cinq vit actuellement avec un revenu considéré sous le seuil de pauvreté. En Belgique, on parle de 16,4 %. Le décompte est sombre. D'où vient-il ? À quoi correspond-il ?



Avec le soutien de la

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Seraing, Saint-Hubert ou Beaumont Des volontaires sont réunis pour une formation donnée par Vivre Ensemble. La formation s'intitule VIP : « volontairement impliqués en pauvreté ». Ce module de deux jours qui sillonne la Wallonie et Bruxelles vise à prendre du recul, à s'outiller, à échanger. Souvent un petit quizz fera monter l'ambiance. Quel est le pourcentage des Belges vivant sous le seuil de pauvreté ? Où se situe le seuil de pauvreté pour un adulte isolé ? ... Ces informations sont généralement méconnues. Une fois divulguées, elles surprennent nombre de participants. L'ampleur de la pauvreté a de quoi bouleverser, en effet. Puis s'ensuit un réflexe fréquent qui consiste à relativiser ces données. Que veulent dire ces chiffres au regard des réalités humaines qu'ils traduisent ? Revenons sur les données chiffrées, leur sens, leur usage.

La référence : le seuil de pauvreté

Ainsi donc, l'indicateur communément utilisé pour jauger du niveau de pauvreté d'une population est le fameux seuil de pauvreté. En dessous de ce seuil, on est considéré comme pauvre ; si l'on flirte avec ce seuil, on est en risque de pauvreté. En Belgique, 16,4% des individus vivraient dans un ménage dont le revenu est inférieur à ce seuil. C'est ce qu'indiquent les dernières statistiques en date. Elles semblent montrer que la situation s'aggrave légèrement. En 2017, ce taux était de 15,9. En 2010, de 14,6. Mais, si on tient compte de la marge d'erreur de l'ordre de 1%¹, on peut davantage voire une légère hausse qu'une aggravation.

Précisons que ces données font aussi apparaître des disparités régionales importantes. En Wallonie, c'est un cinquième de la population que l'on dénombre ainsi sous le seuil de pauvreté ; à Bruxelles, près d'un tiers. La Flandre fait baisser la moyenne générale.

En termes de revenus, se trouver sous le seuil de pauvreté tel qu'il est fixé officiellement aujourd'hui signifie vivre avec moins de 1187 euros par mois pour une personne seule et avec moins de 2493 euros pour un ménage composé de deux adultes et de deux enfants.

Le calcul du seuil

Comment les statisticiens aboutissent-ils à ces montants ? Les seuils de pauvreté équivalent en fait à 60% du revenu médian. Ce revenu médian est déterminé en divisant en deux l'ensemble de la population : 50% se situant au-dessus et 50% en dessous. Il ne s'agit donc pas d'un revenu moyen ; les extrêmes ne sont pas pris en compte. « L'idée est d'appréhender le niveau de vie des individus à travers le revenu annuel net équivalent du ménage, explique l'Institut wallon de statistique (IWEPS)². À partir de ce revenu équivalent,

¹ Source : Bruno Vinikas, *Sur la difficile mesure de la pauvreté et les raisons d'en parler*, dans *Pauvreté*, trimestriel du Forum bruxellois contre les inégalités, n°14.

² <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-de-risque-de-pauvrete/>

indicateur du niveau de vie de chaque individu, on calcule le seuil de pauvreté national, qui vaut 60 % du revenu médian. Le taux de risque de pauvreté correspond à la proportion de la population dont le revenu équivalent du ménage est inférieur à ce seuil. » Le seuil est donc relatif, puisqu'il s'élabore en comparaison avec le revenu de l'ensemble des habitants du pays. Il s'adapte au contexte socio-économique national.

Ce mode de calcul du seuil de pauvreté a été uniformisé au niveau européen. La méthode est utilisée par Eurostat. Les données proviennent du SILC (Statistics on Income and Living Conditions), une enquête annuelle sur les revenus et les conditions de vie pour quantifier la pauvreté. En Belgique, des panels qui se composent à la fois de personnes déjà interrogées précédemment et de nouveaux répondants sont sollicités annuellement.

Un indicateur imparfait

Voici quelque temps déjà, à l'occasion de la journée symbolique du refus de la misère en 2015, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté et l'Institut pour un développement durable s'associaient pour interpeller à propos de l'indicateur. "Peut-on faire confiance aux indicateurs de pauvreté ?", demandaient-ils. Abstraits et statistiques, les indicateurs comportent, à leurs yeux, quelques carences. Leurs critiques pointaient entre autres une non-"captation" de certains revenus. Selon eux, les revenus dits de la propriété – loyers, dividendes, intérêts – seraient "sous-déclarés" et biaiserait le calcul du revenu médian qui sert à déterminer le seuil de pauvreté. Pour les deux organisations, "le taux de pauvreté probable doit être revu à la hausse, en tout cas chez les moins de 65 ans³ ».

L'Iweps estime également que certaines données manquent à l'appel pour établir le seuil de pauvreté de manière complète : « les populations les plus précarisées – sans domicile, en situation irrégulière ou résidant dans une institution (foyer, maison de retraite, prison...) – ne font pas partie de l'échantillon de SILC »⁴. Traduisons : le revenu médian pourrait être faussé, ne prenant pas en compte une frange particulièrement appauvrie de la population. L'Institut insiste aussi sur la dimension uniquement monétaire de l'approche, que l'on peut en effet regretter : à revenu égal, les ressources culturelles (niveau de formation), sociales (réseau familial et amical), la santé psychologique ou la situation par rapport au logement (logement social ou privé, propriétaire ou locataire) sont déterminantes dans le fait faire face à la pauvreté et à l'exclusion.

Apparemment, il y aurait donc quelques efforts à fournir pour tendre vers des indicateurs plus fiables, pour les croiser, les compléter. C'est entre autres ce que proposait le chercheur François Ghesquière sur le site de l'Observatoire belge des inégalités⁵. Il ajoute à l'analyse « classique » de l'évolution de pauvreté, des données relatives à l'endettement.

³ <http://www.iddweb.eu/>

⁴ <https://www.iweps.be/>

⁵ Stabilité et transformation de la pauvreté en Wallonie ? Publié le 19 décembre 2016 sur www.inegalites.be

Très concrètement, il propose de prendre en compte la proportion de ménages qui sont en défaut de paiement d'électricité et la proportion d'adultes qui sont en procédure de règlement collectif de dettes. L'ajout réalisé, ces compléments témoignent d'« évolutions inquiétantes » du taux de pauvreté.

Mesurer aussi les privations

LISTE DES 17 ITEMS UTILISÉS POUR MESURER LA DÉPRIVATION DES ENFANTS



ENFANT

1. Quelques habits neufs (pas de deuxième main)
2. Deux paires de chaussures de la bonne pointure
3. Fruits et légumes frais chaque jour
4. Viande, poulet, poisson ou équivalent végétarien chaque jour
5. Livres à la maison adaptés à l'âge de l'enfant
6. Équipements de loisirs extérieurs
7. Jeux d'intérieur
8. Loisirs réguliers
9. Célébrations d'occasions spéciales (anniversaire...)
10. Invitation d'amis à venir jouer et manger de temps en temps
11. Participation à des excursions scolaires
12. Vacances (une semaine/an)



MÉNAGE

13. Remplacement de mobilier usé
14. Absence d'arriérés de paiement
15. Logement adéquatement chauffé
16. Accès à une voiture à usage privé



ADULTES DANS LE MÉNAGE

17. Accès à internet

Mesurer les privations participe de plus en plus des méthodes pour jauger du taux de pauvreté de la population. Sur le terrain européen, la privation dite matérielle grave intervient d'ailleurs dans la détermination de l'indicateur de pauvreté par pays⁶. Être « en situation de privation matérielle sévère », cela veut dire être confronté à au moins quatre des neuf situations suivantes : ne pas être en mesure de payer un loyer ou des factures courantes, de chauffer correctement son domicile, de faire face à des dépenses imprévues (d'environ 1100 euros), de consommer de la viande, du poisson ou un équivalent de protéines tous les deux jours, de s'offrir une semaine de vacances par an en dehors du domicile (pas nécessairement à l'étranger), de posséder une voiture personnelle, un lave-linge, un téléviseur couleur, un téléphone. L'Office belge de statistiques indique que 5% des ménages belges font face à cette situation de privation matérielle sévère aujourd'hui. Ils sont 8,6% en Wallonie, précise l'IWEPS et près de 10% à Bruxelles.

La même logique a été développée pour mesurer la pauvreté vécue spécifiquement par les enfants. Des chercheurs ont établi pour l'Europe un indicateur de « déprivation » spécifique aux enfants, sur la base de 17 questions adaptées à leur vécu (voir liste ci-contre – source : Fondation Roi Baudouin). En Belgique, c'est la Fondation Roi Baudouin qui fait connaître cette mesure. En 2018, elle publie les résultats pour la Belgique. Parmi les 17 questions, si au moins trois items sont manquants, l'enfant est considéré comme "déprivé": ses besoins essentiels ne sont pas couverts. D'après les estimations, ils seraient 15% dans cette situation ; avec, de nouveau, de fortes disparités régionales :

29% à Bruxelles, 22% en Wallonie et 8% en Flandre⁷.

⁶ Ces données permettront d'établir si les objectifs de réduction de la pauvreté fixés à l'horizon 2020 sont atteints.

⁷ Zoom ! *Pauvreté et déprivation des enfants en Belgique*, 2018. A lire sur www.kbs-frb.be/

Mesurer l'accès aux droits

Un nouvel indicateur vient d'être développé par l'Institut wallon de statistiques (IWEPS). Il vise à mesurer les différences d'accès aux droits dans les communes wallonnes. Son nom : ISADF pour indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux. Droit à la santé, à la mobilité, au logement... sont approchés, en rassemblant une série de données les concernant. En phase d'élaboration pour guider les politiques de cohésion sociale en Wallonie, l'ISADF est ébauché sur <https://isadf.iweeps.be>

Au plus proche du vécu

4

Au-delà des chiffres et des tendances macroscopiques, la pauvreté est avant tout affaire de ressenti pour ceux qui la vivent au quotidien. Certaines enquêtes sondent la difficulté à joindre les deux bouts. Ainsi, à l'occasion du sondage national pour établir le taux de pauvreté en 2016, 20,9 % des Belges indiquaient avoir des difficultés ou de grandes difficultés à s'en sortir⁸.

Une connexion au vécu des personnes, c'est ce sur quoi insistent nombre d'acteurs engagés dans la lutte contre la pauvreté. Voici quinze ans, une recherche-action menée par le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale⁹ invitait à une autre approche des indicateurs de pauvreté. Elle disait notamment toute l'importance « d'aborder la pauvreté en termes des limitations qu'elle impose à la possibilité de faire des choix, de bâtir des projets pour soi-même et les siens, de donner une orientation choisie à son existence et, de manière générale, des limitations qu'elle impose à l'exercice de sa liberté ». Par conséquent, comme souligné plus haut, jauger le seul niveau de revenu apparaît insuffisant pour appréhender la pauvreté.

Les participants à cette recherche recommandaient également d'être vigilants dans l'interprétation et l'utilisation des indicateurs de pauvreté : "pour que la manière dont on parle de la pauvreté et la façon dont on évalue les politiques de lutte contre la pauvreté soient en concordance avec le vécu des personnes pauvres". Entendez : il est essentiel d'associer les personnes concernées, de ne pas se limiter à les estimer au travers de données chiffrées inévitablement partielles.

Conclusion

Mesurer la pauvreté est important pour la rendre visible, pour ne pas laisser dans l'ombre ces centaines de milliers de personnes qui n'ont pas accès aux droits fondamentaux dans notre pays si riche. Pour, bien évidemment, viser à l'éradiquer par des mesures

⁸ <https://luttepauvrete.be/>

⁹ Parmi les participants, on retrouve des associations qui rassemblent les plus pauvres comme ATD Quart Monde ou Luttes solidarités travail (LST), soutenues par Vivre Ensemble.

structurelles. Mais se limiter au revenu dans la mesure de la pauvreté, c'est en donner une image faussée, qui ne prend pas en compte toutes les dimensions de l'existence, ni l'accès aux droits, ni les ressources non monétaires. Tracer une limite, à l'euro près, entre les « pauvres » et les « non-pauvres », c'est oublier tous ceux et celles qui sont juste au-dessus – et ils sont nombreux – et qui peinent tout autant à tenir la tête hors de l'eau. Avec le risque de les oublier aussi dans les mesures politiques qui pourraient être prises.

Parler d'accès aux droits humains, c'est remettre au centre du débat les premiers concernés, qui sont les premiers experts de leur vécu ; c'est aussi souligner la responsabilité collective - politique, citoyenne – face à la pauvreté. La responsabilité politique questionne par exemple le choix de maintenir des allocations sociales sous le seuil de pauvreté ou de détricoter les services publics en les vendant au privé. La responsabilité citoyenne touche à nos choix d'électeurs, mais aussi au regard que nous posons sur les personnes qui vivent dans la pauvreté, à ce que nous en disons, à nos engagements professionnels et bénévoles, etc.

Au final, aussi perfectibles qu'elles soient, les mesures actuelles constituent assurément un signal d'alerte à ne pas négliger. Et, en Belgique, ils sont plus que clignotants.

Catherine Daloze
Chargée d'études et de projets



Avec le soutien de



Disponible sur www.vivre-ensemble.be

Exemplaires sur demande : info@vivre-ensemble.be ou 02 227 66 80